
COPENHAGUE – Réunion de l'équipe de travail chargée de la révision d'At-Large
Mardi 14 mars 2017 – 11 h à 12 h 45 CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

HOLLY RAICHE : Je vais commencer très rapidement cette réunion parce que nous avons beaucoup de travail. Veuillez, s'il vous plaît, prendre place et vous asseoir. Merci d'avance.

Alors, les règles sont les suivantes. Nous sommes arrivés à certains points au niveau du processus et nous allons maintenant envisager des réponses, une ébauche de réponse. On parle de l'ALAC ici, pas des RALO. La réponse ALAC par rapport à la révision de l'ALAC. Nous allons étudier l'ébauche de réponse de Maureen. On va se baser là-dessus. Alan a également fait un document. On a écouté vous tous pour rédiger ce document. C'est le document sur lequel on va travailler.

Si on a oublié certains points, quelque chose qui doit être dit, vous avez seulement de maintenant jusqu'à mercredi matin pour dire quelque chose, parce qu'on va prendre tous les commentaires effectués aujourd'hui sur le document de Maureen, par le document de Maureen. Donc nous allons avoir une séance ouverte avec ITEMS et nous serons présents pour

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

prendre des notes. Certains d'entre nous seront là. Et on pourra incorporer cela à la version finale.

Mais ce que l'on veut, c'est que l'on ait une version pratiquement finale d'ici mercredi soir. Elle ne sera pas complète et parfaite, mais tous les éléments devront être présents dans cette version mercredi soir.

Nous rassemblons donc les idées de vous tous, et les dernières idées de vous tous aujourd'hui. J'aimerais tous vous remercier. J'ai beaucoup apprécié le nombre de réponses que j'ai reçues, par courriel, par Skype, par Google Docs, par l'intermédiaire du Wiki. J'étais très heureuse de voir que nous avons généré beaucoup de réponses, de réponses fouillées.

Merci, Alan, d'avoir tout mis sur papier. C'était un travail important et ardu. Merci à Maureen également. Le document de Maureen est compact, mais pratiquement tout y est. N'hésitez surtout pas aujourd'hui de lui dire s'il manque quelque chose.

Nous travaillons aujourd'hui sur l'ébauche du document de Maureen que nous allons mettre à l'écran. Nous allons travailler avec Olivier. Olivier finalise les autres réponses par rapport à la révision, les réponses des RALO. Et il est important de travailler de concert avec Olivier pour s'assurer qu'on ne se contredise pas.

Les RALO bien évidemment sont plus concentrés sur leur travail, mais ils ont apporté beaucoup d'éléments de valeur au débat. On a parlé de structure. Beaucoup parlaient de structure et s'inquiètent beaucoup et se préoccupent des structures.

Donc nous allons avoir bientôt sur l'écran la version de Maureen que nous allons commenter. Ça arrive. On va la distribuer. Ça a été envoyé par courriel à tout le monde.

Oui je veux confirmer que tout le monde l'a reçu par courriel. Oui je sais que ça a été fait par le personnel.

Donc j'aimerais vous indiquer un commentaire intéressant de Tom au gala, hier soir. Lorsque je lui ai parlé des différentes caractéristiques les priorités des RALO, et de pourquoi il serait peut-être difficile d'avoir un ensemble uniforme de règles pour l'effectif At-Large, qui doit être membre d'At-Large, il m'a dit d'une manière un petit peu surprenante, lorsqu'il s'est rendu compte de la manière dont les RALO fonctionnent il a dit, « Eh bien le modèle de membres habilités EMM ne va pas marcher ».

Et là il m'a un petit peu surpris. J'étais un petit peu surprise. Je lui ai souri. Je lui ai dit, « C'est une observation tout à fait intéressante, Tom ».

Maintenant il faut que l'on m'aide dans cette ébauche du document. Il faut que l'on précise bien la manière dont les RALO

fonctionnent et comment ce changement de règles semble absolument difficile à réaliser.

Donc comment voulez-vous procéder Cheryl? Je crois qu'on peut passer déclaration par déclaration, et si quelqu'un veut rajouter quelque chose il ou elle pourra le faire. Mais tout d'abord Tijani.

Moi je vois les gens qui lèvent la main à la fois sur l'écran et dans la salle. C'est comme ça que vous pouvez participer. Je vais essayer de regarder un petit peu partout pour voir qui veut prendre la parole.

Tijani vous avaient le micro.

TIJANI BEN JEMAA :

Oui. Eh bien, j'aimerais donner une information. J'ai parlé avec Bob. Ils vont modifier quelque chose. Bob, je crois, est déjà convaincu qu'il faut faire quelque chose. Donc je crois qu'ils commencent de plus en plus à être convaincus que ce n'est pas exactement comme ils pensaient.

HOLLY RAICHE :

Seun.

SEUN OJEDEJI : Oui. J'ai eu des interactions également avec certains membres d'ITEMS hier. Et je crois que c'est bien lorsqu'on a un verre de vin à la main ou une bière. C'est plus facile de débattre. C'est une bonne discussion que j'ai eue et tout à fait positive et aimable. Je crois que c'est dommage qu'on n'ait pas relevé cela un peu plus tôt et qu'on n'ait pas eu des interactions plus fortes avec eux il y a de cela quelque temps. Je crois qu'on a raté une occasion à certains moments. Mais maintenant les interactions sont positives. Ça a été en tout cas mon expérience. Donc je ne vais pas rentrer dans les détails.

Mais je pense que pour cette révision, j'ai besoin d'un point de clarification sur le document qui va être partagé maintenant de Maureen. Maureen, merci de cette mise à jour. Mais j'aimerais confirmer, est-ce que c'est le même document qu'Alan avait sur Google Docs, ou celui-là il est sur un autre thème ? Il est différent ?

CHERYL LANGDON-ORR : Maureen puis Aziz.

MAUREEN HILYARD : Oui. Merci Seun. Le document c'était le résultat des instructions que l'on m'a données. Après avoir parlé au reste de l'ALAC, lors

d'une réunion je ne sais plus quel jour c'était, lundi, lundi peut-être oui et oui donc ça, c'est la version corrigée, éditée.

CHERYL LANGDON-ORR : Si vous le permettez, avant de donner la parole à Aziz, donc on a pensé que c'était bien d'avoir un processus d'édition avant cette réunion de visu. Donc il y a l'équipe de rédaction. Évidemment, vous avez l'équipe de rédaction. C'est surtout Alan. Mais nous avons pensé qu'on avait besoin d'un regard un petit peu externe, d'un regard un petit peu plus frais pour relire un petit peu tout cela. On se concentre sur le résumé. On se concentre sur le fond, la forme, et Maureen nous aide à ce que ça soit bien écrit, bien clair, ainsi que Léon qui joue un petit peu le rôle de l'avocat. Donc c'est la prochaine version. Ce n'est pas la version finale.

Et Holly, l'idée de ce que nous on va faire aujourd'hui, c'est d'identifier la direction que nous empruntons. Est-ce qu'on est sur la bonne voie ? S'il y a par exemple des informations, des documents qui peuvent soutenir ce que nous avançons, et des informations un petit peu différentes de ce que nous avons déjà dans ce document, est-ce que cela est désirable ? Est-ce que cela existe ? Est-ce qu'il y a une autre manière mise à part l'ensemble de ce document, est-ce qu'on a tout noté dans ce document ? Est-ce que c'est bien accessible ? Compréhensible ? À ce que les

preneurs de décision combien être en mesure de travailler avec ce document, avec ce texte ?

Donc si vous pensez qu'il manquait quelque chose, si vous pensez que notre approche doit être prise, ou si vous voulez avoir des annexes à ce document par exemple, mettre des points en annexes, tout cela est possible. Et c'est ce qu'on essaie de voir aujourd'hui. C'est ce qu'on essaie de faire. Vous nous aidez en tant qu'équipe sur la révision de l'ALAC à faire en sorte que ce document soit le plus peaufiné possible et finalisé mercredi soir. Et jeudi et vendredi, je ne sais pas exactement quand, nous aurons vraiment une version finale relue et vous aurez la dernière version qui sera communiquée à ce moment-là en fin de semaine.

Donc Aziz, Alan et je donne la parole tout d'abord donc à Aziz.

AZIZ HILALI :

Deux choses. J'attends Holly. Je rebondis sur ce qu'a dit Holly.

Je veux répéter un peu ce que j'ai dit hier que nous allons nous réunir avec toute la communauté africaine et donc nous n'aurons les commentaires sinon que le mercredi soir. Donc il faut tenir compte.

Deuxième chose, puisque Tijani et Seun ont parlé aux membres d'ITEMS, moi aussi j'ai parlé avec Tom. Et je vais me permettre

de vous raconter une histoire que je lui ai raconté qui a pu le convaincre. Au début de l'ISOC, dans les années 90, je connaissais un Anglais qui m'a raconté une histoire, qui vit à Paris, qui inscrit son chien dans une *mailing-list* de l'ISOC et qui faisait parler son chien des idées sur la communauté, sur l'évolution d'ISOC. Et ce chien avait beaucoup de fans puisqu'ils disaient qu'il avait raison sur certaines choses. Bien sûr c'était son maître qui écrivait les choses et que lui-même soutenait son chien. Parce qu'il y avait deux e-mails. Son e-mail et l'e-mail du chien. Donc j'ai raconté ça à [Tim] à propos du membre habilité qui pouvait être actif dans la *mailing-list*, et nous risquons d'avoir des chiens comme membre habilité.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup, Aziz, de cette anecdote. Je crois que c'est très bien qu'hier soir on se soit détendu un petit peu et qu'on a pu communiquer de cette manière avec les membres d'ITEMS. Donc c'était une journée plus entière.

Donc nous sommes bien conscients du fait que vos documents vont arriver un petit peu plus tard. Nous aurons encore jeudi matin. Et c'est vraiment la fin de la journée. On va se réunir à 8 h 30 du soir. 20 h 30.

Donc je donne la parole à Seun, je crois. Non ? C'est Alan pardon.

ALAN GREENBERG : Oui. Aziz, lorsqu'on était au WSIS 2 en Tunisie, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais dans la délégation, il y avait quelqu'un qui était aveugle et qui avait un chien d'aveugle. Et le chien d'aveugle était un membre officiel de la réunion. Il a besoin d'avoir une carte de chien d'aveugle pour rentrer dans le bus.

Donc moi j'ai déjà vu une version de cela. Une version assez similaire. Et j'ai fait une comparaison ligne par ligne et je crois qu'on a éliminé quelques points. On a biffé quelques points.

Quelques inquiétudes et préoccupations de ma part. Il y a des éléments qui ne sont pas pour les consultants, mais qui sont nécessaires. Il faut bien démontrer qu'on a dit cela et qu'on se préparait à la prochaine étape.

Donc je ne sais pas si c'est en annexe. Peut-être que des choses pourraient être mises en annexe. Je ne sais pas. Il y a des choses absolument essentielles qui doivent être quelques parts dans le document, en annexe ou pas.

CHERYL LANGDON-ORR : Moi ce que j'espère, c'est qu'il faut indiquer le format, indiquer où vont ces preuves, où vont ces documents. Il faut qu'on ait, si vous voulez, le gros de ce dont on a besoin. Parce qu'il y aura une autre version, ça on le sait, après cette phase de

commentaire public. Il ne faut pas qu'il y ait énormément de modifications. Il faut qu'on ait une fondation, une base solide aujourd'hui.

Et vous, vous parlez de toutes ces preuves, tous ces documents essentiels. S'ils font tous les changements qu'on leur demande, eh bien ça va être facile après avec l'OEC. Mais il faut toujours être prêt à avoir un plan B.

SEUN OJEDEJI :

Oui. Merci beaucoup. J'aimerais remercier les personnes qui ont travaillé à cela. Et je n'ai pas été capable de rentrer dans les détails. Je n'ai pas tout lu. Donc j'ai une question de base.

Ce document Google, il y a un document Google que l'on développe depuis trois semaines au moins, c'est Alan qui l'a mis sur Google Docs, est-ce que vous avez pris tous les éléments du document Google et vous l'avez mis dans ce que nous avons devant nous ou pas ? Ou est-ce que vous avez retiré des choses ? Parce que s'il y a des choses qui ont été retirées, il risque d'y avoir des manques.

Donc vraiment il faut que l'on identifie ce qui provient du document Google et si tout le document Google a été repris dans le document qu'on a devant nous. Merci.

ALAN GREENBERG : Oui. Ça vient de la dernière version qui était gelée dans les documents Google. Il y a eu quelques petits changements. Il y a eu depuis des choses qui ont été éliminées, qui ont été biffées. Et il y a eu le travail de Maureen qui a été fait, puis il y a eu tout ce qu'il y a en rouge qui est souligné, ce qui est indiqué que la modification, comme commentaire, et ainsi de suite.

CHERYL LANGDON ORR : Donc on sait qu'on a besoin de plus de temps. Parce qu'à un moment nous devons voter sur une version finale. On aura besoin d'avoir un consensus. Beaucoup d'entre vous sauront en déplacement, saumon dans des avions, alors il faut que ça soit disponible le plus tôt possible pour que vous puissiez le lire peut-être dans l'avion justement.

Nous sommes bien conscients du fait que la date limite c'est vraiment jusqu'à la fin de cette réunion. Donc il faut que ça soit un travail facile, la lecture de la version finale. Après la conversation d'aujourd'hui, après avoir toutes ces preuves, ces documents de preuve que nous voulons apporter, donc Sébastien et je sais qu'il y a un micro dans la salle aussi, donc j'ai vu que vous vouliez prendre la parole. Mais nous sommes prêts à donner la parole à tout le monde dans la salle.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. Merci Cheryl. Tu as, en partie, répondu à la question que j'avais posée. C'est la réunion du groupe de travail qui fait un travail extraordinaire. À quel moment ceux qui ne suivent pas avec autant de temps et de passion le travail qui est fait doivent-ils se concentrer et intervenir ? Est-ce que c'est quand vous aurez publié la dernière version de votre document d'ici la fin de la semaine, comme tu viens de dire ? Est-ce qu'il y a un autre moment ? Est-ce qu'il y a – quel engagement ceux qui sont moins participants peuvent être utiles pour votre groupe de travail ?
Merci

CHERYL LANGDON-ORR : Eh bien, moi j'aimerais dire que ceux qui sont à la tête ALAC et des RALO sont tout à fait des gens qui sont très engagés. Si vous avez en effet un temps compressé, on n'a vraiment pas assez de temps c'est exact et c'est dommage, il faut rappeler à tout le monde comme on l'avait fait à APRALO. Si vous avez des opinions significatives qui sont très différentes ou des choses qu'on doit exprimer différemment par rapport à ce qu'il y a dans ces documents, là, vous avez encore le temps et devriez donner une réponse personnelle par l'intermédiaire des commentaires publics.

J'espère avoir le temps de faire un commentaire public personnel en mon nom personnel. Et je vous encouragerai,

chacun et chacune, à faire cela. Donc j'espère que le train n'aurait pas quitté la station d'ici là, mais c'est très important.

Donc Holly allez-y. Donc Alberto, je crois, veut prendre la parole.

ALBERTO SOTO :

En espagnol. Donc très brièvement. À LACRALO, nous avons décidé que le rapport que nous allons envoyer à Olivier doit être publié au nom de LACRALO dans les commentaires publics également. Mais il y aura une introduction qui sera un titre, qui ne sera pas exactement le même, et juste quelques mots qui ont été changés.

HOLLY RAICHE :

Excellent. Je crois que nous devons passer ligne par ligne. Je ne sais pas si on aura le temps de faire ligne par ligne parce qu'il nous reste une heure – on n'a pas beaucoup de temps. Vous devez vous sentir à l'aise par rapport à ce que vous avez devant vous. Si vous pensez qu'il y a des choses qui manquent, qui doivent être mises en annexe, eh bien on a besoin d'en parler maintenant.

Nous allons commencer. Et je suis à l'introduction.

Donc si vous êtes sur Adobe Connect, vous pouvez descendre et monter dans le document. C'est possible.

D'accord. Très bien. Donc je ne vais pas dire tout, mais est-ce que- je vais vous donner trois minutes pour lire cette introduction et voir si c'est un bon résumé. Donc il y a des personnes qui ne voulaient lire que l'introduction. Est-ce que ça suffirait pour que l'on comprenne bien la situation ? Lisez en trois minutes cette introduction.

CHERYL LANGDON-ORR : Tandis que vous faites cela, j'aimerais vous rappeler que oui, c'est l'introduction. Mais avant cela, il y aura, dans sa forme la plus pure, un résumé du texte tout entier. Donc l'introduction est très importante parce qu'en effet les gens très souvent se limitent à lire l'introduction.

Je vous donne la parole Olivier-Crépin Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Excusez-moi, j'ai du mal avec le silence. J'ai noté que vous avez une table des matières. Elle va être au même endroit que le résumé ?

HOLLY RAICHE : Donc il y a des réponses aux recommandations. C'est pour ça qu'on a fait une table des matières. Et nous avons une réponse lorsqu'il n'y a pas eu de recommandation, alors il y a d'autres

points à couvrir, mais oui, je crois que ce que nous avons en cours c'est véritablement quelque chose qui appartient au résumé exécutif.

CHERYL LANGDON-ORR : Et je regarde s'il y a des indications sur les personnes qui veulent commencer à prendre la parole. J'ai du mal à parler ce matin je m'en excuse. Javier.

JAVIER RUA-JOVET : Oui. Commentaires sur le texte. Tout d'abord une question. Et ça, c'est Sébastien qui nous a indiqué cela. Au début, la ligne 25. Lorsque l'on dit ALAC et à la ligne 28, donc ça va être ALAC sert en tant que foyer principal au niveau organisationnel pour les utilisateurs de l'Internet.

Et ligne 39, nous avons une erreur, je crois. Recommandation au singulier pas au pluriel. Oui il faudra mettre le pluriel plutôt que le singulier. À la ligne 39. Recommandations.

CHERYL LANGDON-ORR : Je vous rappelle Mesdames et Messieurs que la raison pour laquelle il y a des numéros de ligne sur la gauche, c'est justement pour nous indiquer s'il faut modifier. Ça, ça ne sera pas dans la version finale.

Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue que Chris Disspain nous avait indiqué qu'identifier les problèmes, déclarer les problèmes, c'est des points qui doivent être retirés éventuellement du document tout entier. Donc il peut y avoir un paragraphe. On peut changer un petit peu le format si vous voulez pour exprimer les problèmes.

Je crois qu'il faut que l'on parle des problèmes dès le début du document. Et vous avez parlé de ce diagramme qu'il y a en haut, Olivier Crépin-Leblond, donc je ne sais pas si on va garder ce tableau dans la version finale et notamment dans le résumé que nous allons effectuer; résumé de tout le document. Donc j'hésite encore.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : C'est une manière subtile de me dire que vous voulez que je vous offre un verre ?

ALAN GREENBERG : Oui. Moi ce tableau me semble résumé en simplement quelques mots des réponses qui sont assez complexes. Et ça, j'ai peur que les gens se limitent à cela. Les lecteurs se limitent à cela. Et qu'ils ne lisent pas les longues réponses. Qu'ils se limitent à quelques mots simplement. Donc ça, ça me préoccupe un tout petit peu.

Deuxièmement, dans l'introduction écrite par Holly, j'avais soumis quelques changements. Des petits changements. De petites modifications. Mais il y avait une modification importante. John Laprise a posé la question. Je crois que– je ne connais plus les détails de cela. Petite tâche, je crois. À quoi va ressembler l'ALAC et At-Large, à quoi ça ressemblerait l'ALAC et At-Large, si on mettait en œuvre toutes les modifications demandées ? Et ça, ça apporte une question importante et ça montre bien ce qui est important, les points importants, qu'il faut mettre dans le document.

Donc différentes personnes l'ont dit cela. J'essaie de trouver mon texte. Si on met en œuvre tout cela, je crois que les membres et les personnes vont être submergées de travail et cela va détruire At-Large comme étant un élément efficace de l'ICANN, et on va revenir en arrière, on va perdre des années de travail que nous avons effectué pour le développement des politiques et pour notre travail ALAC.

Donc si on pense véritablement cela, il faut le dire. J'ai entendu beaucoup de personnes le dire et le reconnaître. C'est une déclaration forte, mais peut-être qu'elle doit être faite.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est tout ce que vous vouliez dire Alan ?

ALAN GREENBERG : Oui.

CHERYL LANGDON-ORR : Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui merci beaucoup. Tout d'abord j'aimerais être d'accord, en accord, avec Alan, parce que cela conclut véritablement et montre bien à quel point ça peut être dommageable d'accepter ce type de recommandation.

Je suis d'accord avec Cheryl ; mettre l'évaluation au début, bien en vue, parce que le Board comme l'a dit Rinalia a parlé des révisions à venir. Il y aura évaluation et recommandations. Et les recommandations seront faites par la communauté à l'avenir. Ça sera le nouveau type d'évaluation qui existera. Le Board en a parlé.

Donc ça c'est quelque chose que nous devons prendre en compte et mettre cela dans notre rapport pour que le Conseil d'administration lorsqu'il voit cela, eh bien, ils vont voir comme on est d'accord ou pas d'accord avec l'évaluation qui a été faite et quelles sont les recommandations que nous-mêmes nous faisons.

ALAIN GREENBERG : Tijani dit qu'on le mette à la fin. Je dirais que c'est sûrement à la fin de l'introduction, non ?

TIJANI BEN JEMAA : À la fin du résumé exécutif.

HOLLY RAICHE : Lorsque j'étais ce tableau, c'était pour moi. Je l'ai fait à la main. Et ensuite, quand je pensais résumer, j'ai pensé que ça serait utile d'avoir quelque chose qui prouvait qu'on est d'accord avec certaines parties des recommandations, et avec d'autres on n'est pas d'accord. Donc ici, c'est un petit peu mes notes.

Je crois qu'il faut décider. Est-ce qu'on veut garder tout ce texte ? C'est peut-être un peu long. Ou est-ce que nous voulons éliminer cette partie et ce qui risque de porter un peu à confusion. Donc on peut réfléchir à cela. En tout cas c'était mes notes.

ALAIN GREENBERG : Une fois que nous ont fini le texte, nous devons voir. Nous devons essayer de voir si nous pouvons décrire la substance du texte en quelques mots. C'est ce que je pense.

CHERYL LANGDON-ORR : Seun, Olivier et Satish.

SEUN OJEDEJI : Des fois, je ne comprends pas très bien comment vous prononcez mon nom.

Je voulais attirer votre attention sur la question de la définition d'ALAC. Je viens de rentrer dans les statuts et je vois qu'ALAC est dans les statuts. Et même si on comprend qu'il ne s'agit pas d'une pratique, la réalité c'est que At-Large [est le fait]. Nous ne devons pas travailler de manière incohérente avec ce que les statuts établissent.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Cheryl.

Je regarde nouveau cette introduction et le résumé exécutif. Vous avez dit que le tableau pourrait ne pas être inclus dans ce résumé exécutif. Peut-être qu'il faut se pencher sur cette question. Je pense que l'introduction ne ressemble pas vraiment à une introduction, plutôt à un résumé exécutif. On aurait besoin d'une introduction qui nous dise ce qu'il y a dans ce document. Et lorsque je l'ai lu, je ne me suis pas rendue compte qu'il y avait tant de composantes. Je vois qu'il y a différentes sections, recommandations, recommandations omissions, mise en œuvre, directives de mise en œuvre, méthodologie, suggestions

et nos recommandations de suggestions, et recommandations pour la révision, etc. Je crois qu'il y a beaucoup de choses ici qui sont abordées. Donc il faudrait aider un petit peu le public à savoir où est-ce qu'il va trouver quoi.

CHERYL LANGDON ORR : L'équipe qui s'occupe de l'édition de ce document va s'en occuper. Ne vous inquiétez pas.

HOLLY RAICHE : J'allais vous dire que je ne voulais pas tout défendre. Je voulais seulement dire que nous avons une heure pour travailler et je vous suggère que vous regardiez cette introduction et que vous nous disiez s'il y a quelque chose qui vous paraît que ça ne va pas. Maureen nous a beaucoup aidés. Il y a des mots qui manquent. Donc attention parce que, lisez-le correctement parce que sinon, après votre retour chez vous, il faudra revenir là-dessus. Ça va demander beaucoup de travail.

CHERYL LANGDON-ORR : Il faut qu'on prenne soin de notre réputation aussi. Satish, allez-y.

SATISH BABU : Merci Cheryl.

D'abord, je suis d'accord avec le fait que nous devons regarder ses recommandations dans son ensemble. Et puis je voudrais souligner que si l'on analyse qu'est-ce qui va se passer si on applique ses recommandations, ça ne va pas détruire At-Large et détruire une partie de l'ICANN – en particulier, certains des processus de politiques qui ne sont pas, qui ne peuvent pas être étendus, qui ne peuvent pas passer par une extension. Par exemple le processus de politique de commentaires va être modifié. Tout le processus d'ICANN va être modifié et pas seulement ALAC.

CHERYL LANGDON-ORR : Quelqu'un comme Alan joue ce rôle laborieux. Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire Satish. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Nous allons maintenant regarder la- nous allons d'abord voir si nous sommes d'accord sur le point suivant. Il est clair qu'il va y avoir des questions de pluriel, deux mots à modifier, de points, de virgules, etc. Mais est-ce que toutes ces choses-là peuvent être signalées à travers un e-mail, la liste de diffusion, ou demander au personnel une adresse e-mail, donc recueillir toutes ces erreurs à telle ligne, à telle ligne, à travers des e-mails.

Et tant qu'on n'a pas d'opposition, avant demain 20 h 15 UTC, demain en fin de soirée, je crois que l'équipe d'éditions pourra

s'occuper d'inclure ces modifications et ces corrections. Mais s'il vous plaît, envoyez-nous tout ça par e-mail, et maintenant essayons d'avancer au niveau de la substance.

Je crois que Kaili vous avez levé la main et ensuite Seun. Donc Kaili vous avez la parole et ensuite Seun.

KAILI KAN :

Merci Cheryl. Je ne sais pas si mon commentaire qui est plus sur la question générale correspond à ce que vous venez de dire.

Je pense que nous avons une très bonne réunion avec le Conseil. Et ils ont exprimé leurs préoccupations concernant l'efficacité d'At-Large, ALAC, les ALS, suite à cette révision.

Lorsqu'on parle des statuts, je pense, les statuts ne se focalisent pas sur ce qui devrait être focalisé, c'est-à-dire intérêts des utilisateurs finaux. Par conséquent, nos organisations de base, c'est-à-dire les ALS, devraient être un critère, devraient travailler selon certains critères, qu'ils fassent la même chose, qu'ils représentent l'intérêt des utilisateurs finaux et les défendre. Et cela devrait être des critères fondamentaux pour admettre une ALS. Et cela devrait former la base du travail des RALO aussi.

Donc je pense qu'il va falloir revoir cela au sein des statuts aussi. Et je ne sais pas s'il faut le mentionner dans notre réponse pas. En tout cas c'est ce que je voulais dire.

Ensuite, l'autre chose qui me paraît importante. Je voulais parler d'une contre question. On nous a demandé qui est ce que nous représentons ; on a répondu on représente les intérêts des utilisateurs finaux. Mais ma question est la suivante. Qui est-ce que l'ICANN représente ?

Eh bien, pendant mon travail au CCT-RT, je disais que l'ICANN devrait jouer un rôle de régulateur. Et ça n'a pas été très bien reçu à cette époque. Cependant, je constate que maintenant que nous sommes indépendants du gouvernement américain, avant, l'ICANN était d'une certaine façon contrôlée par le gouvernement américain. Le gouvernement américain était supposé, était censé représenter l'intérêt public, non ? Cependant, dans ce sens, ICANN pouvait se focaliser sur le DNS et faire son propre travail puisque sa responsabilité essaie de prendre soin de tout cela. Maintenant, nous sommes indépendants.

Bien. Donc nous voyons qu'il y a beaucoup de travail que nous réalisons. Par exemple, toutes les procédures d'approbation des nouveaux gTLD, etc., etc. Et donc ce sont des choses qui dépendent typiquement de régulateur, ces activités-là. Et ce régulateur doit représenter l'intérêt public ou l'intérêt des utilisateurs finaux, qui est défini comme étant sous la responsabilité d'ALAC. Non ?

Donc ici on voit qu'il y a un concept et je dirais que cela est la base de ce que font les registres et les bureaux d'enregistrement. Alors si l'ICANN veut être un régulateur, je dirais que l'industrie du DNS, les intérêts commerciaux de l'industrie du DNS devraient être la cible de la régulation, des réglementations. Non pas d'être à l'intérieur du processus de prise de décision des régulateurs. Ce qui transforme et renverse tout au sein de l'ICANN.

Non j'essaie d'analyser cette logique, cette chose avec une certaine logique. Comment est-ce que nous allons avancer ? Comment est-ce que nous allons continuer à travailler ? Je ne sais pas. Mais je pose cette question. Comment nous, au sein d'ALAC, considérons ce problème ? Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Kaili. Je ne veux pas utiliser le mot « hors de portée », parce que ce n'est pas vraiment hors de notre portée. C'est ce que nous faisons dans cette réunion. C'est une conversation très utile que nous devons avoir. Je le pense. Mais je vais éviter cette conversation ici aujourd'hui.

KAILI KAN : Je comprends très bien.

CHERYL LANGDON-ORR : Nous avons 45 minutes pour cette session d'aujourd'hui. Et il faut essayer de nous centrer le plus possible sur les problèmes qui existent dans ce document.

Alors, Seun, allez-y. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Merci. Est-ce qu'il y aura une autre option pour travailler qui ne soit pas le Google ?

CHERYL LANGDON-ORR : Seun, on n'a pas très bien compris. Est-ce que vous pouvez répéter ce que vous venez de dire ?

SEUN OJEDEJI : Je me demande s'il y avait une raison pour laquelle on n'utilisait pas Google doc comme option pour éditer ce document.

CHERYL LANGDON-ORR : D'accord. Nous avons commencé à travailler avec Google Docs, avec un document Google. Nous pouvons le faire sans problème. Mais nous en sommes à un point où nous devons conclure et verrouiller tout ça et faire des commentaires généraux et travailler sur l'édition. Il faut aussi reconnaître que comme propriétaire du document Google, Alan a invité des gens à contribuer, mais d'abord est-ce que c'est nécessaire que

d'autres gens contribuent sur ce document Google ? On peut utiliser le Google Doc. Alan ?

ALAN GREENBERG : Pour que ce soit clair, ce Google Docs actuel est obsolète actuellement. Donc commenter là-dessus ne va servir à rien. Si nous choisissons, ce document Word peut être réimporté dans un document Google et on pourra l'utiliser pendant quelques jours. Ce n'est pas ce que je propose, mais c'est possible. On peut le faire si vous voulez. Mais ce document actuel n'est pas le bon.

CHERYL LANGDON-ORR : Mais Holly proposait de mettre la documentation et l'éditorial actuels ici pour qu'on puisse commenter là-dessus. Je comprends cette position il y a beaucoup de manières pour les gens de contribuer à ce travail, mais essayons d'avoir ces contributions avant 8 h 15 demain soir de façon à ce que nous puissions peaufiner ce document et ensuite verrouiller ce document. Avoir une version qui sera la version qui sera présentée, qui sera mise en Google doc si vous voulez que ça soit fait comme ça. Et à ce moment-là, on pourra continuer à peaufiner ce document. Mais attention, nous n'avons pas le temps. Je ne sais pas si vous pouvez travailler sur un Google Docs et si vous aurez le temps de le faire.

ALAN GREENBERG : Après cette réunion, je vais prendre ce document Word et je vais faire une comparaison avec la base qui a été faite et distribuer cela avec les lignes en rouge, pour tout le monde, pour que vous puissiez voir les changements et vous focalisez sur ces changements plutôt qu'essayer de lire tout le document du début.

CHERYL LANGDON-ORR : Très bien. Maintenant je vois que plus personne ne demande la parole. Pourtant c'est le moment de demander la parole. J'ai Alan, j'ai Tijani. Alors, nous devons finir à 12 h 45 et s'il n'y a pas de contribution nous allons finir de bonne heure.

HOLLY RAICHE : C'est fantastique parce que ça veut dire que tout le monde est content de ce document. Personne qui a des problèmes par rapport à ce document. Ça veut dire qu'on peut partir. Et si je ne me trompe, on peut finir la réunion. Et sinon, toutes les cartes devraient être levées pour prendre la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Voilà. C'est ce que Holly dit que nous allons faire. Bien. Certaines cartes ont été levées puis ont été baissées. Voyons. Les recommandations, Holly.

HOLLY RAICHE : Oui c'est ce que j'essayais de faire. Je vais d'abord regarder mon document, ligne 85.

CHERYL LANGDON-ORR : Messieurs dames, la ligne 85.

HOLLY RAICHE : Bien. Recommandation 1 ligne 85 de ce document. Je vais lire la recommandation et je vous laisserai lire la réponse. Si vous êtes satisfaits de la réponse, c'est bien. « Les membres d'At-Large de chaque région doivent être encouragés, et dans la mesure du possible financés, pour participer aux événements et aux conférences liés à la politique et à la gouvernance de l'Internet dans leur région, et d'utiliser ces occasions de manière proactive pour sensibiliser les utilisateurs finaux à propos d'At-Large des occasions qu'ils ont pour participer aux activités ICANN ».

À ce que je peux faire un commentaire à ce propos ? Ce n'est pas controversé. Il n'y a pas de controverse ici. La réponse, c'est tout à fait parfait. On fait cela. De toute façon, il faut le dire parce

qu'il y a des barrières qui ont été mises en place au niveau du financement ou au niveau de la méconnaissance de ce rôle dans ce sens. Donc, dire que c'est une déclaration avec laquelle nous sommes tout à fait d'accord et c'est quelque chose que nous faisons.

Et si quelqu'un a quelque chose à ajouter, c'est le moment de le faire. Levez la main et dites-moi qu'est-ce que vous voulez modifier, sinon nous passons à la recommandation 2.

CHERYL LANGDON-ORR : Alan a la main levée. Allez-y.

ALAN GREENBERG : Merci. Je pense que nous sommes en train de tomber dans le chaos de l'équipe de révision ; nous sommes en train de devenir trop détaillés. La délégation de RALO pourrait être utile, mais je crois que nous sommes en train de rentrer dans un niveau beaucoup trop précis. Il y a trop de détails sur les CROPP, sur les cinq créneaux, par région. Je crois qu'il suffit de dire que nous n'avons pas suffisamment de fonds pour faire cela correctement et ça suffit.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Alan. C'est noté. Personne n'a rien à dire contre cela ?

Prochaine recommandation.

HOLLY RAICHE : 108. Recommandation 2. « At-Large devrait être plus judicieuse dans sa sélection du nombre d'avis qu'il veut fournir en se focalisant sur la qualité plutôt que sur la quantité ».

Et notre réponse. « Nous sommes d'accord avec cette recommandation. Il y a une charte faite par Alan qui montre que dans le temps nous avons été judicieux de notre choix de réponses que nous voulions donner ».

Alors, lisez s'il vous plaît la réponse, et dites-moi si vous êtes d'accord. Je vous donne un petit peu de temps. Alan, est-ce que vous avez quelque chose à dire ici ?

CHERYL LANGDON-ORR : Pendant que vous lisez, je sais que Glenn doit partir. Il a un travail de photographe à faire. Est-ce que vous vouliez parler ? Est-ce que vous voudriez prendre la parole avant de partir ?

GLENN MCKNIGHT : Non. C'était dans le document. Vous regardez les e-mails. À chaque section je fais des commentaires sur chaque recommandation. À quelle adresse e-mail voulez-vous que j'envoie mes commentaires ?

CHERYL LANGDON-ORR : Est-ce que je peux demander au personnel de l'ICANN de recevoir cela ? Envoyez-le au personnel d'At-Large. Et je suggère aussi que l'on ait une ligne qui dise « Révision d'At-Large » ou « Commentaires sur la révision d'At-Large ». Vous pouvez faire des commentaires de la longueur que vous voulez, tant que vous spécifiez que c'est la « Révision d'At-Large ».

ALAN GREENBERG : Merci. Ici il y a deux choses, importante dans un cas et dans l'autre moins. Et c'est une charte qui porte sur certaines choses sur lesquelles nous allons faire des commentaires.

Certains des commentaires que nous allons faire vont être « OK, vous avez fait du bon travail. C'est bon ». Nous n'allons pas perdre de temps. Nous allons seulement dire que c'est correct. Mais je ne voudrais pas que le personnel– c'est-à-dire, certaines recommandations n'étaient pas vraiment substantives. Elles n'avaient pas vraiment de substance. Parce que cela réduirait le nombre, et c'est ce qu'ils veulent.

Dans les deux sens, le personnel doit faire une révision substantielle et un commentaire sur une petite– sur certaines recommandations qui sont des conseils, des avis que nous donnons au Conseil.

Et je pense qu'ils n'ont pas très bien compris ce que nous faisons. Il est important qu'ils comprennent que ce sont des déclarations que nous faisons, que ce ne sont pas seulement des avis que nous donnons au Conseil.

HOLLY RAICHE : D'accord. Je n'ai pas noté ici ce que Maureen a noté.

ALAN GREENBERG : J'enverrai ces commentaires à vous et à Maureen. Ne vous inquiétez pas.

CHERYL LANGDON-ORR : Nous avons une queue. Je m'occupe de la queue. Alberto, allez-y.

ALBERTO SOTO : Je pense qu'ITEMS ne nous a pas dit quels étaient les indicateurs qu'ils utilisaient pour faire la différence entre ce qui est important, ce qui court, ce qui est long, ce qui est substantiel. Donc la réponse ici est adéquate parce que je crois que nous n'avons pas d'indicateurs. Sinon, on pourrait inventer ces indicateurs. Donc que l'on ait une quantité.

HOLLY RAICHE : Très bien. C'est noté.

Bien. Nous sommes maintenant à la Recommandation 3, à la ligne 124. « At-Large devrait encourager une participation directe et supérieure par des membres d'At-Large (ALM) au groupe de travail de l'ICANN, en adoptant le modèle de membres habilités que nous proposons ».

À mon avis, c'est une réponse importante ici que nous devons donner. Je pense que c'est là que se trouve le problème. Nous allons dire que si tout le monde–

D'abord, je voudrais demander à tout le monde de le lire parce que c'est un point critique, c'est une recommandation pour laquelle nous avons des problèmes.

Alors Sébastien, est-ce que vous voulez venir au micro, s'il vous plaît ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui Merci. Je vais parler en anglais, si vous le voulez bien.

Je voudrais vous poser deux questions. La première, si j'ai bien compris, il y a des documents qui vont être présentés. Ça, c'est un document pour ALAC et l'autre est un document pour les RALO. Par conséquent, je ne suis pas sûr que l'on ait besoin de rentrer dans le détail du niveau des RALO dans cette réponse.

Mais cela veut aussi dire qu'au début de ce document, vous voulez peut-être reconnaître au mentionné le fait qu'il y aura deux documents, et que nous abordons une seule partie parce que l'autre partie sera abordée par l'autre document concernant les préoccupations des leaders des RALO.

Et donc ensuite, quand vous parlez d'ALAC, essayer d'écrire « ALAC » en entier. Puis mettez la définition d'ALAC au début de ce document. On a vu aujourd'hui que même les gens qui devraient le savoir ont des problèmes et ne font pas la différence entre ALAC et At-Large. Et c'est quelque chose que nous devons répéter.

Et troisième chose : on voudra peut-être diviser cette recommandation en deux parties. La partie où l'on dit, la participation des membres d'At-Large, etc. alors on peut dire que c'est quelque chose que nous faisons. Et la deuxième partie concerne leur modèle, le modèle du membre habilité, et cette partie de la recommandation, elle n'a pas grande importance. Je dirais que dans cette recommandation il y a deux points importants et que l'on doit diviser cette recommandation en deux parties. La première concernant les ALS, et la deuxième concernant les EMM.

HOLLY RAICHE :

Oui. Je crois que vous avez raison. Il faut faire une différence entre la communauté At-Large est le modèle qu'ils proposent. C'est important et il faut le dire dans la réponse. Et dans cette réponse nous faisons une différence entre le fait que nous refusons ce modèle est le fait que nous parlons des membres d'At-Large.

Sébastien, ce que vous avez dit, à propos de ce que vous avez dit au début. Nous avons travaillé avec Olivier pour mettre en place, pour élaborer la réponse des RALO. Et quand ce sera prêt, nous allons nous réunir et nous allons regarder ces deux documents. Donc tout dépend de ce que les RALO vont dire. Nous espérons que nous pouvons voir cette réponse et à ce moment-là nous devons donner notre opinion. C'est la réponse d'ALAC. Donc il faudra dire quelque chose aussi. Voilà.

CHERYL LANGDON-ORR :

Sébastien, nous devons aussi reconnaître qu'il y a un guide concernant le style qui a été créé par ICANN. Et je vous encourage à l'utiliser. Et ce guide indique quand est-ce que l'on doit donner des définitions, les acronymes, etc., comme vous l'avez indiqué.

Et l'autre point que l'on doit considérer, c'est l'utilisation d'un glossaire. Il doit y avoir à la fin du document, lorsqu'on utilise un

mot, une définition que l'on ajoute au document pour que l'on sache clairement de quoi on parle.

Tijani et ensuite Satish.

TIJANI BEN JEMAA : Je ne pense pas qu'il soit intéressant de donner le plus de détails possible sur notre organisation et ce qui concerne les membres d'At-Large. Je crois qu'il y a trois RALO qui ont déjà appliqué, et c'est en route pour les autres RALO. Chaque RALO met en place ce système de membres individuels à sa façon.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. Maureen, vous êtes sur la liste ? Vous voulez répondre ?

Donc on a Satish, Alan et Maureen.

SATISH BABU : Je soutiens ce que Tijani vient de déclarer. Je crois que « APRALO s'organise de cette manière avec les ALS », donc j'espérais retirer cela. Ce serait une bonne chose.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est noté. Alan.

ALAN GREENBERG :

Donc moi j'ai quelques points à soulever, s'il vous plaît, parce qu'il y a des changements effectués à ce niveau.

Donc il y a deux membres de l'ALAC qui sont des membres individuels. Je crois qu'en général les personnes nommées par le NomCom n'ont pas fait partie de l'ALS. Moi je suis une créature un peu bizarre qui maintenant a été nommée par un RALO. Ça, c'est un point de détail.

Deuxièmement, il y a la question qui a été soulevée je ne sais pas quel poids exactement. Nous indiquons qu'il n'y a pas d'explication donnée sur le modèle du membre habilité. Comment il n'exclut pas- pourquoi tant de personnes vont-elles à un moment ou un autre se présenter? Il faut se poser la question. D'où vont-elles venir ces personnes, ces membres habilités?

On fait référence également- l'ALAC voit un potentiel pour une participation par un investissement plus fort de l'ICANN. Je ne vois pas comment demander plus d'argent à l'ICANN, et qu'on va l'obtenir, donc « investissement », je crois, n'est pas un bon terme à utiliser. Ce n'est pas un bon argument.

Excusez-moi. Voilà le prochain point. À la fin de cette section, on mentionne les prochaines générations, NextGen et les Fellows. Et ça dans l'impression que c'est notre seule source de nouvelles personnes. Ce n'est pas exact. Ce sont de très bonnes

personnes, tout à fête intéressante, mais ce n'est pas les seules personnes que l'on puisse trouver. Ce n'est pas le seul vivier pour obtenir de nouvelles personnes. Donc en effet c'est important d'utiliser NextGen et les Fellows pour trouver de nouvelles personnes, mais pas seulement.

Et dernier point que j'aimerais soulever, « L'effectif des ALS devrait continuer à être en lien avec At-Large au niveau local. Des organisations établies, parfois plus anciennes que l'ICANN ». Donc ça, ça ignore totalement l'initiative que nous sommes en train de lancer, que les ALS, nous espérons, seront des sources de personnes tout à fait actives. Donc ce n'est pas seulement le travail qu'ils font sur le terrain, mais le fait que c'est une source ciblée de personnes actives. Donc je crois que c'est un point important.

Donc nos solutions par rapport à ce dont ils parlent. Excusez-moi. Je ne savais pas que l'on avait utilisé ce format. Donc j'espère être clair.

Oui. On fait référence aux RALO étant principalement, travaillant principalement, par le consensus, par l'atteinte du consensus. Ce n'est pas tout à fait exact. Donc APRALO votre Armand, mais par exemple, NARALO ou LACRALO votent principalement toujours. Donc il ne faut pas que ça soit spécifique pour des RALO, ce document.

Et dernier point que je voulais dire. On fait référence– on ne garantit pas que l'on représente 4 milliards, je pense que ces 3.4 milliards ; on n'a jamais avancé que nous puissions représenter un tel nombre d'utilisateurs finaux. Donc je crois que c'est documenté. Ça a été envoyé. Je vous ai envoyé la documentation.

CHERYL LANGDON-ORR : Donc nous allons maintenant pouvoir passer la parole à Maureen.

MAUREEN HILYARD : Non. J'ai pris note de toutes les références sur les RALO. J'ai travaillé avec la première version d'Olivier. Il y avait des points intéressants qui provenaient des RALO et, à mon avis, il fallait les incorporer parce que ça parlait du modèle du membre habilité. On peut retirer néanmoins certains détails qui existent dans ce document, mais il faut garder quelques comparaisons, quelques points de comparaison aussi.

CHERYL LANGDON-ORR : Donc nous avons Alberto, Tijani et Annette, qui a une époque était à la tête de l'ALAC. Et elle vaudra nous dire quelques mots. Ou elle est levée simplement pour mieux voir l'écran. Donc vous pourriez intervenir donc un petit peu plus tard.

Maintenant, nous allons mettre notre chronomètre à deux minutes, s'il vous plaît. Alberto Soto.

ALBERTO SOTO :

Merci. Je suis le seul qui doit faire vite en deux minutes.

Il me semble qu'ITEM n'a pas lu nos textes statutaires, notamment pour LACRALO, parce que les utilisateurs individuels sont inclus, et ils n'ont pas de droit, pas de voix au chapitre. Ils travaillent au niveau interne, mais ils ont un droit de vote dans les groupes de travail. C'est pour cela qu'ils expriment leurs opinions.

Donc j'en ai parlé hier. L'expérience de ce modèle. Et pour avoir entendu ITEMS, il y a eu l'adoption par la communauté de cela. Donc c'est l'expérience de la communauté dont on parle ici.

NextGen étant une source, qu'une réunion ne s'est pas déroulée dans notre région du monde et qu'on n'a pas été dans notre région pendant plusieurs années. Donc on ne peut pas uniquement se baser sur NextGen ou le programme des Fellows.

CHERYL LANGDON-ORR :

Donc deux minutes pour Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Je crois qu'entre l'évaluation et les recommandations, il faut souligner dans notre résumé, comme remarquent générales, le fossé qui existe parfois entre les deux. Et il faut également souligner toutes recommandations.

On m'a indiqué qu'en anglais il y a des mots qui ne sont pas à utiliser. Moi je ne parle pas bien anglais. Moi je vous donne des informations et, si vous trouvez des monts plus adaptés en Anglais, n'hésitez pas à les changer.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup. Maureen, je crois que vous êtes déjà intervenus. Très bien. Donc on repart à Seun.

SEUN OJEDEJI : Oui. La Recommandation 3 est la seule où l'on parle de l'EMM. Et cela me préoccupe un petit peu. Est-ce qu'on doit soutenir ce type de recommandations ? Je crois que la Recommandation 3 parlait des EMM, et je crois qu'on devrait être contre dès le début et exprimer notre désaccord par rapport à cela dès le début. Ce modèle de membre habilité et de membre individuel.

HOLLY RAICHE : Est-ce que je peux répondre à cela ? Et Sébastien nous disait qu'on devait partager nos questions. On peut gérer cela

séparément. On peut parler tout d'abord des membres individuels, et parler d'une manière séparée, pour que ça soit bien clair, dans le cadre du modèle du membre habilité.

CHERYL LANGDON-ORR : Javier.

JAVIER RUA-JOVET : Donc je ne sais pas si dans la réponse on a dit ou on devrait dire jusqu'où nous sommes, au niveau des RALO. À quel point nous sommes avancés dans l'acceptation des membres individuels. Une part des RALO accepte des membres individuels, une part va les adopter, va les accepter ; c'est ce que j'ai compris en tout cas. Donc, peut-être une ligne devrait rappeler cela. On est presque. On a beaucoup avancé dans l'acceptation du membre individuel.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. On va en parler. On doit passer à la Recommandation 4, à la ligne 172.

HOLLY RAICHE : Recommandation 4, « Le personnel de soutien d'At-Large de participer plus activement à l'engagement des ALM dans le travail de politique pour l'ALAC ».

Donc là il me semble qu'il y a trois choses ici. L'engagement ALM des membres At-Large. Nous avons ensuite « le personnel » ; ça semble dire que le personnel doit travailler à la rédaction de ces documents et au travail en rapport avec le développement de politiques.

CHERYL LANGDON-ORR : Annette.

ANNETTE MUEHLBERG : Je suis très heureuse d'être de retour, parce que c'est le dixième anniversaire des RALO. Et nous avons fait beaucoup de travail en 2006 et 2007 pour rendre les RALO possibles. Et nous avons développé des textes statutaires en 2006. Et les RALO ont débuté leur travail en 2007. Donc c'est un petit peu étonnant de se retrouver à cette équipe de révision.

Et je ne veux pas trop vous gêner avec toute mon expérience, mais il y a une chose qu'on avait demandé il y a de cela 10 ans. Et c'est toujours essentiel. Ce que les RALO et les ALS ont besoin ? On nous dit toujours que les traductions sont très chères. Et ce que l'on peut faire, c'est d'obtenir un soutien, avoir des critères à l'ALAC au niveau régional de ce qui est vraiment intéressant pour nous.

Et ensuite, nous voulons concevoir des documents courts. Très souvent, on n'a pas le temps. On n'a pas les compétences linguistiques en anglais même. On a besoin d'experts. On a demandé quelles sont les positions par rapport à cela, mais il faut avoir une connaissance technique de l'ICANN, et ainsi de suite, de l'Internet ; et la personne qui est en mesure de rédiger, cette personne devrait pouvoir être payée de manière très transparente, avec un petit budget.

Je crois que cela fait sens avec cette approche. On avait commencé en 2006 et 2007, et ça a été perdu un type de vue, tout cela. On a eu beaucoup de personnels, et moi je suis une syndicaliste donc je soutiens bien sûr le personnel. Mais ça coûte cher le personnel. Si on pouvait avoir un petit budget de 6000 euros par an pour rédiger des documents qui reflètent bien votre position par rapport aux politiques de l'ICANN, ça serait crucial pour mieux comprendre ce que les gens désirent.

Donc si vous voulez obtenir les conseils des utilisateurs finaux, et qu'ils soient entendus au niveau du Conseil d'administration, d'une manière très transparente ayons un petit budget pour ce faire. Le personnel est très utile également. C'est très bien qui nous aide au développement. Je n'ai rien contre le personnel, mais c'est la proportion d'allocations budgétaires qu'il faudrait réviser au niveau local et au niveau de l'ICANN.

HOLLY RAICHE : Oui merci beaucoup. Si vous voyez comment ça se passe avec le Conseil d'administration et l'ALAC, donc le PDG a dit mettez cela à votre budget.

CHERYL LANGDON-ORR : De nos jours, et depuis 2011 dirais-je, nous sommes maintenant le plus grand utilisateur des services linguistiques de l'ICANN. Donc nous avons beaucoup de capacités à obtenir, en soutien linguistique, sur le terrain au niveau local par exemple.

Mais ces facteurs deviendront de plus en plus importants si nous avons le modèle de membre habilité qui se dégage. Donc merci beaucoup, Annette, de votre participation, de votre intervention. J'aimerais donner la parole à Humberto.

HUMBERTO CARRASCO : Je réfléchissais, et je crois que je vais parler en espagnol. Ce qui se passe, c'est que, et ce n'est pas vraiment en rapport avec ce qu'on a dit auparavant. Mais je réfléchis à ce que disait Alberto. La rédaction de ce document.

Dans le cadre de LACRALO, dans nos textes statutaires, on ne parle pas de membres individuels, mais il y a une interprétation qui a été faite. Ils peuvent participer sans avoir le droit de vote.

Donc la proposition que nous avons, c'est qu'il doit être indiqué dans la réforme ce que nous voulons effectuer.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. Est-ce que l'on peut passer maintenant à la Recommandation 5 ?

HOLLY RAICHE : Recommandation 5, « Il faut redoubler d'efforts pour contribuer aux réunions entre le personnel de l'ICANN, l'ISOC, et ses responsables, pour avoir une planification stratégique conjointe pour des activités de sensibilisation en coopération ».

Donc, lisez, s'il vous plaît, la réponse de l'ALAC en une minute.
Alan.

CHERYL LANGDON-ORR : On n'a pas une minute. On n'a pas de temps. Donc, en deux minutes Alain, puis Vanda.

ALAN GREENBERG : Deux points.

On a des acronymes qui sont utilisés. Il faut les définir parce que certains acronymes ne sont pas contenus. Donc je ne pense pas

que l'on devrait parler des RALO à un point, spécifiquement parler des RALO dans ce paragraphe.

Deuxièmement, si on doit avoir quelque chose de précis, je suggérerais que nous écrivions un paragraphe à la fin pour résumer l'intérêt pour des activités conjointes, qui est une bonne chose.

CHERYL LANGDON-ORR : Donc Heidi, puis Vanda, puis Humberto puis Maureen.

HEIDI ULLRICH : On pourrait rajouter que le personnel d'At-Large est déjà en contact avec nos homologues à l'ISOC et dans d'autres organisations internationales. Donc je crois que cela se fait déjà.

CHERYL LANGDON-ORR : Vanda.

VANDA SCARTEZINI : Oui, brièvement. Puisqu'on parle du plan stratégique, les RALO, LACRALO, AFRALO ont des plans stratégiques. Et leurs plans ont de bons résultats. Donc ça serait bien de mentionner cela.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Vanda. Ah pardon ! Je vous appelle Humberto, vous êtes Javier.

JAVIER RUA-JOVET : Ce n'est pas grave.

Donc la manière dont c'est écrit, c'est dire « ISOC (et d'autres organisations internationales) ». Pour clarifier les choses, l'ISOC n'est pas une organisation internationale véritablement. On doit dire « ISOC (et des organisations internationales) ». J'ai peut-être tort. Je ne sais pas. Donc, revoyons cela.

CHERYL LANGDON-ORR : J'ai Maureen puis Sébastien.

MAUREEN HILYARD : Oui, merci Cheryl. Dans ce cas particulier, donc au niveau des RALO, ou même au niveau de l'ALAC, on n'a pas été invité aux réunions formelles, certaines réunions formelles de l'ICANN. Et même si ça ne se fait pas au plus haut niveau, au niveau local, les RALO se déplacent et se rendent dans des réunions importantes. C'est pour cela que je voulais en parler. C'est en fait au niveau local, sur le terrain, qu'il y a des contacts de prix, et ça, ça fait partie de notre stratégie de sensibilisation. Et les RALO font bien leur travail sur le terrain.

CHERYL LANGDON-ORR : Sébastien, Olivier et-

SÉBASTIEN BACHOLLET : Donc je voulais m'assurer que c'est bien clair dans cette phrase, ce qui est dit. Ce qui est important ici, ce n'est pas « internationales ». C'est l'ISTAR. C'est une courte liste d'organisations. C'est le système de la zone racine, l'IETF, le W3C, l'ISOC, l'Internet Society. C'est les RIR, NRO, et voilà c'est tout. Point à la ligne.

Oui. Je n'aime pas le nom « international ». Je n'aime pas le nom « international » ; ce n'est pas une organisation internationale. ISOC l'est. Mais ce qui est important, c'est la référence faite à tout ce qui est ISTAR.

Si nous voulons commencer à avoir des débats avec ISOC, il va y avoir un problème d'équilibre ; le rôle de l'ALAC là-dedans. ISOC c'est une partie des ALS. Donc si on donne plus de pouvoir, et moi je suis membre de l'ISOC, et je ne crois pas que ça soit juste cette déclaration, qui soit exacte. Il se passe beaucoup de choses au niveau international avec les RIR. Peut-être qu'on pourra travailler avec le W3C, avec l'IETF, mais ce qui est important c'est que ça soit fait au bon niveau. Je ne crois pas que nous soyons à ce moment-là au bon niveau. On ne veut pas

entrer en concurrence avec le Conseil d'administration de l'ISOC. On ne va pas gagner la partie et ce n'est pas utile. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est noté, Sébastien. Merci beaucoup. Vous avez une petite intervention à faire ?

JAVIER RUA-JOVET : Oui. Sébastien a clarifié la signification de ISTAR, et très bien.

CHERYL LANGDON-ORR : Olivier puis Alan.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je ne sais pas si vous avez oublié cela, mais en 2014, il y a eu une réunion qui s'est déroulée. Des directeurs d'At-Large, et j'étais à la tête d'At-Large, et les chapitres de l'ISOC, les directeurs de chapitres d'ISOC, se sont rencontrés. On a travaillé. Vous pouvez trouver cela dans notre wiki. Heidi est au courant. Donc c'était un Webinaire. Donc il y a eu des intervenants de l'ISOC, de chapitres ALS, et ainsi de suite. Donc vous pouvez lire cela, je ne vais pas entrer dans les détails, mais on avait lancé quelque chose. Mais il n'y a pas eu beaucoup de suivi.

CHERYL LANGDON-ORR : Donc ce que l'on va faire, c'est que l'on va faire référence à toute cette documentation. Ça, ça va des documents qui vont soutenir, qui vont bien assurer la preuve du lancement de ses activités.

ALAN GREENBERG : Comme noté dans la réponse de l'ALAC, pas approuvés par l'ALAC, mais pas disputé par l'ALAC, réponse en ce qui concerne la responsabilité SO/AC, ce sous-groupe, cette équipe de travail de la piste de travail 2, l'ALAC on ne peut que très difficilement la capturer parce que nous venons des quatre coins du monde.

Mais nous sommes vulnérables néanmoins parce que nous avons un grand nombre de chapitres ISOC. Et l'ISOC pourrait se retrouver en position de contrôle de ces chapitres. Et ces chapitres pourraient se retrouver. Et là, nous serions dans une situation possible de capture. Ça veut dire qu'il faut travailler plus étroitement avec ISOC. Mais ça, ça risque de présenter un risque de capture. Donc, soyons prudents.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. J'étais co-rapporteur lors de cette piste de travail 2. Et je vous rappelle notre mandat. La question de responsabilité des organisations de soutien, SO et AC, et les meilleures pratiques

que nous devons trouver, spécifiquement, doivent être analysés en minimisant les risques de capture.

Annette.

ANNETTE MUEHLBERG : Merci. Merci Sébastien. Merci, Alan, de clarifier le rôle de l'ISOC historiquement. ISOC est financée par des entreprises, ne l'oublions pas. En Europe, nous avons des statuts de déposés, mais, au départ, ISOC ne faisait pas partie des RALO ; ça posait un problème et un conflit d'intérêts en Europe.

Donc je crois que ça serait une erreur d'effectuer cela. Pour clarification et transparence, je crois que c'est positif de publier et décrire, de rédiger, ce que Sébastien a déclaré.

Et il me semble que nous devrions ajouter que ce sont des organisations importantes, mais pas les seules organisations importantes, et que, tout particulièrement, au niveau régional, il y a d'autres organisations et associations et d'autres réunions qui se tiennent qui sont tout aussi importantes. Cela permettra donc de clarifier qu'il s'agit d'activités quasiment incestueuses. Ce sont des activités en tout cas régionales. Il faut que ce soit bien précisé.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. Et ça peut poser un problème de capture. Donc il y a aussi beaucoup d'occasions de capture que nous voyons dans ce rapport.

Donc est-ce que j'aimerais passer à la prochaine recommandation et vous dire, étant donné qu'il ne nous reste que trois minutes, je vais donc maintenant vous dire qu'on ne va pas être en mesure de tout terminer et de passer en revue toutes ces recommandations. Néanmoins, la prochaine est une recommandation très importante dont nous devons discuter de visu.

Donc nous allons demander à nos amis interprètes prendre entre 5 et 10 minutes pour travailler à cette recommandation. Et cela nous permettra par la suite de recueillir vos points de vue sur le reste du document.

Donc c'est bon ? C'est parfait. Donc, allons-y. Nous sommes prêts.

HOLLY RAICHE : Il y a deux recommandations. La première est la Recommandation 6, « La sélection du quinzième siège du Conseil de l'ICANN ». Je pense que personne ne va penser que nous n'allons pas avoir un processus ici, faire une recommandation finale.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui–

Nous sommes à la Recommandation 6.

Et l'autre recommandation qui pose problème c'est celle qui porte sur les groupes de travail. C'est celle qui nous a posé le plus de problèmes. Et nous aimerions entendre votre avis là-dessus.

CHERYL LANGDON-ORR : Allez-y Alan. Et ensuite on aura Harold. Ici, Sébastien veut prendre la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je pense que cette partie de la discussion peut être tenue même si les élections sont terminées sans candidats. On a besoin des autres. Si c'est les dernières 10 minutes, je vais vous laisser travailler. Je suis sûr que vous allez faire du bon travail. Et je voudrais demander à tous ceux qui mettent leurs noms ici de ne pas discuter de ce problème. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : D'accord. C'est noté Sébastien. Est-ce que toute la salle est d'accord pour déclarer qu'il s'agit d'un territoire de conflit ? Et à ce moment-là, tous ceux qui ont participé au processus de sélection ne devraient pas participer à cette discussion.

Leon, allez-y.

LEON SANCHEZ :

Je pense que ce serait plus en de ne pas être dans la salle pour discuter de ce point, comme ça tout le monde pourra en discuter plus sincèrement. De toute façon, moi je voulais parler des groupes de travail. Je m'excuse interrompre ici.

J'ai parlé à un des examinateurs et il m'a dit qu'on n'avait pas bien compris ce qui était écrit dans le rapport. Et donc je lui ai demandé de préciser la recommandation pour qu'on ne puisse pas se tromper dans son interprétation.

Il voulait dire que d'accord, vous avez revu qui concerne les différents groupes de travail qui existent sur une liste, et vous avez refusé de clore beaucoup de ces groupes de travail. Et je lui ai dit, dites-nous cela. Ne nous dites pas de ne pas avoir de groupes de travail. Dites-nous que l'on peut en rafraîchir des groupes que nous avons, et à ce moment-là on pourra continuer cette discussion. Voilà.

CHERYL LANGDON-ORR :

Merci Leon. C'est ce qu'un examinateur m'a dit aussi, que cette suggestion était en fait de partir d'une nouvelle base et d'avoir une nouvelle approche concernant les groupes de travail dont on avait besoin.

Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Je ne pense pas qu'il y ait un conflit d'intérêts ici. Je voudrais dire à Sébastien et à Leon qu'on ne parle pas, qu'on ne discute pas, du processus. On est en train de voir comment ce type d'élection devrait avoir lieu dans le futur. Je ne vois pas de conflit ici.

LEON SANCHEZ : Je suis d'accord avec vous, Tijani. Je pense qu'il n'y a pas de conflit dans la mesure où le processus est terminé maintenant. Cependant, je pense que le fait que je sois dans cette salle peut refréner certaines personnes qui voudraient parler de ce point, de ce problème. C'est pour ça que je demande– je vous recommande d'en parler sans moi.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Leon. Ça veut dire que les deux personnes sur les trois personnes qui ont des conflits d'intérêts vont quitter la salle.

ALAN GREENBERG : Je suis d'accord avec Tijani. Je ne pense pas qu'il y ait de conflit d'intérêts parce que nous pensons à un processus futur, que nous soyons candidats ou pas. Mais ce que je voudrais dire, c'est

qu'en tout cas il n'y a pas de conflit d'intérêts, donc je ne quitterai pas la salle. Et j'espère que tout le monde dira ce qu'il pense. Mais en tout cas, je ne vais pas quitter la salle pendant cette discussion. Je ne suis pas d'accord.

CHERYL LANGDON-ORR : Harold, vous avez la parole.

HAROLD ARCOS : Merci Cheryl. Je vais parler en espagnol.

Je voulais dire que cette recommandation contient une contradiction conceptuelle parce qu'elle reconnaît qu'en tant que communauté At-Large, nous avons des compétences dans le modèle ascendant pour élaborer des politiques, faire des propositions, faire des corrections, faire des révisions, mais que nous n'avons pas la capacité de voter.

Alors conceptuellement, qu'est-ce qu'ils disent ? Ils veulent nous retirer une capacité qui est cette possibilité de voter, et faire cela de manière aléatoire.

CHERYL LANGDON-ORR : Alan, à ce que vous voulez prendre la parole sur cette recommandation ? Allez-y.

ALAN GREENBERG : Il y a un commentaire qui se trouve à la fin qui a été omis, et qui à mon avis très important.

Comme l'a dit Tim McGinnis dans sa présentation, il s'agit d'une tentative pour les changements 2002 qui ont été acceptés par le Conseil. Je ne pense pas que cela se trouve dans le cadre de cette révision de reprendre une décision du Conseil de cette époque-là. Peut-être qu'un jour, on devra, tout le monde devra pouvoir voter pour le directeur, mais ce n'est pas pour le moment dans le cadre de cette révision de travailler sur le Conseil, de mettre en place une action liée à l'élection du Conseil.

CHERYL LANGDON-ORR : Bien. Seun et puis Alberto.

SEUN OJEDEJI : Je voudrais dire que je suis d'accord avec le fait que je ne vois pas non plus de conflit d'intérêts dans tout cela. Et je suis même surpris que cela ait été dit.

En tout cas, au niveau de la recommandation en elle-même, je trouve– et c'est intéressant parce qu'on parle de la possibilité de mettre en œuvre une partie de ce que la révision précédente recommandait, c'est-à-dire de sièges pour le Conseil.

Que je me rappelle que Chris Disspain disait, « Pourquoi pas ; pourquoi ça n'a pas été ajouté ». Et maintenant, on a une révision qui nous dit que c'est le NomCom qui doit s'occuper de la sélection. C'est étonnant.

Et on ne tient pas compte non plus du fait qu'il y a une communauté, qu'il y a le NomCom, et donc je pense que si ça fonctionne comme ça, on peut- on devrait, à mon avis, répondre de manière appropriée à cela. Je crois que c'est suffisant. Je ne comprends pas même pourquoi nous devons répondre de manière aussi détaillée. En tout cas je pense que ça sera suffisant pour qu'ils comprennent par quel processus doit passer pour élire un membre du Conseil et pour leur montrer que notre système est très transparent.

CHERYL LANGDON-ORR : Alberto Soto.

ALBERTO SOTO : Je suis d'accord avec Leon concernant le quinzième siège.

Et par rapport à ce qui a été dit sur cette recommandation, je propose que l'on réponde en fonction du contenu de la recommandation et non pas en fonction de ce qu'ITEMS nous a dit.

Hier, lors de la première rédaction préliminaire, on a fait des observations qui n'ont pas été prises en compte. Maintenant, vous nous dites que vous allez modifier quelque chose. Non. Je crois qu'il faut répondre en fonction de ce que dit cette recommandation.

CHERYL LANGDON-ORR : Javier.

JAVIER RUA-JOVET : Je voudrais vous dire que je ne vois pas de possibilité de conflit d'intérêts dans cette discussion. C'est tout.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait prendre la parole ? Tijani allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Je voulais dire que le texte était– je voulais juste vous dire que je trouve que le texte est suffisamment solide comme ça pour répondre à ces recommandations, et que je ne veux pas qu'il soit modifié. Qu'il est tout à fait bien rédigé.

CHERYL LANGDON-ORR : Ça fait plaisir d'avoir ce type de commentaires. Merci.

Et maintenant, nous allons conclure. Je donne la parole à Satish.

SATISH BABU : Merci. Nous sommes contre cette recommandation. Nous pensons qu'elle n'est pas acceptable, mais nous ne comprenons pas très bien de quoi on parle ici. Est-ce qu'on parle de l'autonomie d'At-Large? Son indépendance? Qu'est-ce que c'est qui va diminuer ici suite à cette recommandation? De toute façon, elle ne nous plaît pas.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est noté.

ALAN GREENBERG : Nous devons répondre.

CHERYL LANGDON-ORR : Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : Le titre de cela vise à ce qu'At-Large ne participe pas aux élections son directeur, et cela n'a aucun sens.

CHERYL LANGDON-ORR : Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Et tout ce qui est dit dans ce paragraphe dit que nous ne serions plus représentés, que ce ne sera plus nous qui allons sélectionner notre directeur, et que ce n'est pas juste. Et qu'At-Large n'est pas prise en compte dans ce cas-là. Voilà.

CHERYL LANGDON-ORR : Holly a faim, donc nous allons finir. Bien. Cela règle le problème. Est-ce que quelqu'un voudrait ajouter quelque chose ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait qu'on discute de tout cela plus en détail ? Parce que je suis d'accord avec ce qui a été dit. Nous avons deux personnes sur la liste, donc Alain, puis Tijani, puis Seun.

ALAN GREENBERG : Merci. Deux choses. Je vais être très bref. Il y a eu une déclaration qui indiquait que les groupes de travail sont la méthode que l'ICANN utilise dans son organisation pour discuter, prendre des décisions et analyser certains points. C'est comme ça que fonctionne le modèle multipartite. Il faut faire une déclaration à mon avis.

Ensuite, il y a une liste des types de groupe que nous avons. On identifie trois catégories. Cela n'est pas utile pour les examinateurs, mais c'est très important si cette

recommandation n'est pas modifiée. Donc il faut que ce soit indiqué.

CHERYL LANGDON-ORR : Parfait. Tijani. Tijani allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Je pense qu'on devrait envoyer un mail à tous les membres d'ALAC, parce que certains ne sont pas ici, pour leur expliquer qu'ils ont jusqu'à ce soir, 8 h 15, pour faire des commentaires. Et je pense qu'il est très important qu'ils fassent ces commentaires parce que ce sera la dernière opportunité qu'ils ont pour le faire.

CHERYL LANGDON-ORR : Je vois que le personnel a noté cela. Il s'agit d'une action à suivre dont le personnel a pris note. Merci. Merci à tous. Seun, merci de baisser votre carte. Nous avons terminé notre réunion et pour cette activité d'aujourd'hui nous avons terminé. Et si vous voulez savoir comment nous devons continuer, écoutez ce que Tijani avait dit.

Et maintenant, nous applaudissons nos interprètes qui sont fatigués.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]